

Relais parents assistants maternels

Autorisation de prise d'images d'une personne majeure

Nom et prénom :

Adresse

Tél. dom : Tél. : port Tél. travail :

Autorise la prise de photographie ou de film dans le cadre des activités du relais parents assistants maternels.

N'autorise pas la prise de photographie ou de film dans le cadre des activités du relais parents assistants maternels.

En cas de diffusion sur des supports de communication liés au Relais (flyer, lettre du relais, affiche,...), une autorisation de publication vous sera redemandée par écrit. *Selon le Code civil : articles 7 à 15 et Article 9 : respect de la vie privée, le Code pénal : articles 226-1 à 226-7, le Code de procédure civile : articles 484 à 492-1 et CNIL - Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et libertés : Article 38*

Vous pouvez à tout moment retirer votre autorisation en écrivant à Saint-Brieuc Agglomération, RPAM – Petite Enfance, 3, Place de la Résistance CS 54403 - 22044 Saint Brieuc cedex 2.

Numéros d'urgence des personnes à prévenir en cas de besoin

M. ou Mme : Commune :

Tél. fixe : Tél. portable :

M. ou Mme : Commune :

Tél. fixe : Tél. portable :

Fait à le

Signatures précédées de la mention «lu et approuvé»

Relais parents assistants maternels

UN NUMÉRO UNIQUE

02 96 77 60 50